

Yvonand, le 7 août 2017



Municipalité d'Yvonand
Av. du Temple 8
Tél. 024/557 73 00
Fax 024/557 73 01
greffe@yvonand.ch
www.yvonand.ch

AU CONSEIL COMMUNAL

1462 YVONAND

Préavis municipal No 2017/12

Concerne : Extension du collège de Brit – demande de complément au crédit d'études

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

Contexte

Il y a déjà 4 ans, le conseil communal acceptait le préavis 2013/05 déposé le 4 mars 2013 lequel portait sur une demande de crédit concernant le projet d'extension du collège.

Pour rappel, le site scolaire d'Yvonand a subi passablement de modifications depuis la construction des premiers bâtiments en 1957. Les principales dates de modifications du site sont :

- 1957 Bâtiments avec salles de classe et salle de gym « Brit 1 »
- 1971 Création de nouvelles classes dans le bâtiment existant ; création des vestiaires du FC Yvonand
- 1986 Création du bâtiment des classes enfantines
- 1989 Création des pavillons dits « provisoires »
- 1993 Construction de la salle de gym Brit II
- 1997 Construction du « bourgeon » - classes accolées au bâtiment originel
- 2000 Création du forum, des bureaux administratifs, salles de dessin et de musique
- 2008 Extension de salles de classe et de la nouvelle salle des maîtres
- 2010 Nouveau bâtiment sur le site de Pomy
- 2015 Création du bâtiment modulaire (5 salles de classe et l'UAPE).

L'établissement scolaire d'Yvonand accueille plus de 700 élèves de 10 communes de la région regroupée en association scolaire intercommunale l'ASIYE (Association Intercommunale d'Yvonand et environs). Les élèves sont scolarisés dans 39 classes réparties dans 4 lieux

d'enseignements différents : Yvonand, Pomy, Cuarny, Cronay. L'ASIYE est pilotée par un comité directeur composé de représentants des communes de l'association ainsi que du directeur de l'établissement scolaire. Ce comité s'appuie sur un conseil intercommunal pour l'octroi de budgets.

Les infrastructures scolaires sur le site de Brit sont propriétés de la commune d'Yvonand. Le mobilier est lui, propriété de l'ASIYE.

Les deux salles de gym Brit I et Brit II ne suffisent plus depuis longtemps à absorber les écoliers et les activités des sociétés locales. La direction du collège fait face à un véritable casse-tête depuis plusieurs années pour répondre aux exigences légales en matière d'activités sportives scolaires. Plusieurs sociétés locales doivent s'entraîner dans d'autres communes afin de disposer de locaux adéquats. L'augmentation de la population à Yvonand et dans les communes membres de l'ASIYE renforcent années après années la pression sur le manque de locaux. La loi sur l'école à la journée continue (LEO votée en 2011) oblige également à organiser l'accueil des élèves avant les cours, pour le repas de midi et après les cours.

Ainsi, le 4 mars 2013, le préavis 2013/05 était déposé projetant l'organisation d'un concours d'architecture pour la création d'une salle de gym double, un réfectoire de 60 places et un bâtiment scolaire de 10-12 classes. Durant la phase d'élaboration du concours, il est apparu évident que seule, une salle de gym triple pourrait satisfaire la demande sportive scolaire et associative à long terme. De même la capacité du réfectoire a été augmentée à 100 places. En mars 2016, le jury sélectionnait le projet "Toi mon Toit" du bureau Transversal Architecte.

Situation actuelle

Une première estimation sommaire des coûts du projet lauréat porte à 24 millions le total des deux bâtiments, 14 millions pour la salle de gym triple et 10 millions pour le bâtiment scolaire.

Le préavis 2013/05 a été utilisé conformément au vote du conseil communal pour l'organisation d'un concours d'architecture afin de dessiner les contours d'une nouvelle salle de gym triple type VD6 et d'un nouveau bâtiment scolaire de 10 classes, tout en intégrant les nombreuses contraintes du site.

Le montant total du préavis 2013/05 se montait à Fr. 845'000.- TTC.

Les différents postes du préavis comprenaient en phase 1

- l'étude préliminaire pour un montant de Fr 27'400.- HT
- le concours (préparation, publication, jugement, prix) budgété à Fr. 295'880.-HT
soit un total arrondi de Fr. 350'000.- TTC.

Au 27.01.2017, un état de la situation pointait un total de dépenses à Fr. 310'143.- TTC pour la partie concours.

La phase 2 du préavis 2013/05 portant sur les honoraires d'architectes (avant-projet, projet, procédure de demande d'autorisation) se montait à Fr. 495'000.- HT. Celle-ci ne comprenait pas les appels d'offres, ni les honoraires des ingénieurs civils et CVSE, ni les spécialistes (géotechnicien, ingénieur mobilité, sécurité incendie).

En juillet 2016, le projet a été relancé dans sa 2^{ème} phase avec plusieurs décisions qui ont eu une incidence sur le budget : la municipalité s'est adjugé l'aide d'un bureau au maître de l'ouvrage (BAMO) et a confirmé le choix de la construction d'une salle de gym triple.

La phase d'études de l'avant-projet a été lancée au début de l'année 2017 et le chiffrage du projet soumis à la municipalité début juillet 2017. Ainsi les ingénieurs, y compris les spécialistes ont été sollicités pour soumettre les différentes variantes : constructives, chauffage, ventilation, sanitaire, électricité, mobilité et AEAI ont déjà dégrossi les principales options pour la salle de gym.

Depuis, les premières factures d'honoraires d'architectes et du bureau d'aide au maître d'ouvrage (BAMO) nous sont parvenues pour un montant approximatif de Fr. 123'000.- TTC amenant les montants investis dans le projet à Fr. 433'143.- TTC au 31.05.2017.

Le solde du préavis étant de Fr. 411'857.- TTC au 28.05.2017.

Planification

L'été 2017 est consacré à l'étude du projet et l'établissement du devis général. Le dépôt de la mise à l'enquête est prévu pour l'automne 2017 et sera mené conjointement à l'établissement des soumissions.

Etat de la planification à la date de dépôt du préavis.

PLANNING GENERAL (VARIANTE TRADITIONNELLE)	2017												2018												2019												
	j	f	m	a	m	j	j	a	s	o	n	d	j	f	m	a	m	j	j	a	s	o	n	d	j	f	m	a	m	j	j	a	s	o	n	d	
MANDATS INGENIEURS																																					
appels d'offres gré à gré																																					
adjudication validation																																					
3.1 ETUDE D'AVANT-PROJET																																					
avant-projet																																					
devis estimatif																																					
3.2 ETUDE DE PROJET																																					
étude du projet																																					
devis général																																					
décision octroi subvention																																					
3.3 DOSSIER ENQUETE																																					
dépôt dossier d'autorisation de construire																																					
enquête publique																																					
4.1 APPEL D'OFFRE																																					
plan provisoires d'exécution																																					
établissement des soumissions (en lots successifs)																																					
appel d'offres marchés publics																																					
analyse, adjudication, délai recours																																					
5.1 PROJET D'EXECUTION																																					
établissement du dossier d'exécution définitif																																					
5.2 EXECUTION DES TRAVAUX																																					
5.3 MISE EN SERVICE																																					
5.3 DECOMPTE FINAL																																					

REMARQUES :

Ce planning indique le déroulement de la planification et du chantier selon la méthode traditionnelle à savoir l'entier des prestations gérées par l'architecte.

Objet du préavis

Ce préavis a pour objectif de compléter le financement de la phase 2 (crédit d'études) jusqu'à la phase 4 (soumissions). Ce complément de crédit est rendu nécessaire pour 3 raisons :

- augmentation de la salle de gym qui passe à un format VD6 (salle triple)
- honoraires BAMO et ingénieurs mobilité non-compris dans le préavis 2013/05
- extension de l'étude jusqu'à la phase 4 alors que le préavis 2013/05 s'étendait à la phase 2.

Afin d'assurer la trésorerie du projet, il est proposé dans ce préavis de compiler l'ensemble des honoraires de service des architectes, du BAMO, des ingénieurs et des spécialistes jusqu'à la phase 4 (soumissions). Un troisième préavis sera présenté d'ici la fin de l'année

Conclusion.

La Municipalité prie en conséquence le conseil communal de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND

Vu le préavis de la municipalité et entendu le rapport de la commission ad hoc ainsi que celui de la commission des finances,

d é c i d e :

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 700'000.- TTC dans le cadre de l'extension du collège de Brit
2. de financer cet achat par un emprunt de Fr. 700'000.- TTC.
3. d'amortir le montant de Fr. 700'000.- TTC sur 30 ans, compte 9143.02 (Bâtiments scolaires à amortir)
4. d'imputer le compte d'exploitation 355.3312.1 (amortissement obligatoire) de Fr. 23'333.35 (montant arrondi) sur 30 ans

Nous vous présentons, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE**Le Syndic :****La Secrétaire :**

Philippe Moser

Viviane Potterat

Municipale-déléguée : Mme Emmanuelle Bigot, Municipale